



**Hôtel de Ville de Saint-Pie**

Conseil de ville  
77, rue Saint-Pierre  
Qc, J0H 1W0

**Objet : Demande de résolution**

Lundi, le 30 septembre 2024  
*Transmis par courriel*

Mme, M.,

Nous déposons cette lettre à fin d'obtenir une résolution du conseil d'administration de la Ville de Ste-Pie, au prochain conseil.

Cette demande est pour l'obtention de notre numéro d'exploitation de fourrière ainsi que l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la SAAQ. Nous joignons la lettre de la SAAQ, ainsi que le formulaire exigé par SAAQ.

Le terrain est situé au coin sud, au 2475, route 235 à Saint-Pie. Il y a un chemin de gravier permettant l'accès au terrain et cette section est clôturée. Le # de lot est le 5139-00-8893. D'ailleurs, un plan de la section, incluant ses divers numéros qui sont en page 2 de cette demande.

Nous vous remercions de prendre considération de notre requête et veuillez agréer, Mme, M., nos salutations distinguées.

Bruno Loyer  
Président

---

**REMORQUAGE LOYER & FILS INC. / REMORQUAGE 4000 / LE GROUPE LOYER**

4225 rang de la rivière sud, St-Jean-Baptiste, Qc, J0L 2B0

450-467-3632

admin@groupeloyer.ca



**EXEMPLE de « Résolution municipale »**  
**Désignation d'une « Fourrière en vertu de l'article 4 du CSR »**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière de la Municipalité de \_\_\_\_\_, tenue le \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ de l'an deux mille \_\_\_\_\_, à la salle du conseil \_\_\_\_\_, à \_\_\_ h 00.

Étaient présents : Monsieur /Madame le maire  
Mesdames les conseillères  
Messieurs les conseillers

formant quorum sous la présidence de monsieur /madame le maire.

**Résolution numéro** \_\_\_\_\_

**DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de **(Nom de la fourrière)** ;

**CONSIDÉRANT QUE (Nom de la fourrière)** pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ);

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par : \_\_\_\_\_

Appuyé par : \_\_\_\_\_

**QUE** le conseil municipal désigne **(Nom de la fourrière)** propriété de **(Nom du propriétaire physique ou de la personne morale)** à opérer une fourrière d'autos au **(Adresse complète de la fourrière)** et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de **(Nom de la Municipalité)**;

**QUE (Nom de la fourrière désignée)** devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la Société;

**QUE** les installations de **(Nom de la fourrière désignée)** devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

**QUE** la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adopté à l'unanimité.

**Copie certifiée conforme à l'original,**

Ce \_\_\_\_\_  
JOUR MOIS ANNÉE

\_\_\_\_\_  
Greffier / Greffière

## **INSCRIPTION OU MODIFICATION D'UNE FOURRIÈRE**

Il nous fait plaisir de vous transmettre l'information ainsi que la marche à suivre pour l'inscription d'une fourrière au fichier de la Société de l'assurance automobile du Québec, dans le cadre de l'application du Code de la sécurité routière.

Pour procéder à l'accréditation, nous devons recevoir les 2 documents suivants:

**1- La Résolution du Conseil de la municipalité qui vous « DÉSIGNE\* » comme fourrière.**

- ❖ Le terme désigne est *obligatoire*, voir l'exemple de résolution ci-joint.
- ❖ Le nom du responsable et l'adresse de la fourrière doivent aussi être mentionnés dans la résolution.


**2- Le Formulaire des coordonnées dûment complété.**

### **NOUS ACCEPTONS LES DOCUMENTS REÇUS PAR COURRIEL**

Vous devrez nous transmettre ces documents par la poste en vous assurant que la résolution municipale est une copie originale qui porte le sceau de la municipalité à :

Société de l'assurance automobile du Québec  
Service du suivi du privilège de circuler  
333, boul. Jean-Lesage, bureau N-4-33  
C.P. 19500  
Québec (Québec)  
G1K 8J5

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter :

Société de l'assurance automobile du Québec  
 Québec (418) 643-7620 Montréal : (514) 873-7620  
Sans frais 1 (800) 361-7620

Documents joints (à nous retourner) :

- Formulaire des coordonnées
- Exemple de Résolution municipale.